

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux le onze juillet le conseil municipal de la commune de Saint Jean de Nioist, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame DALMAZ Béatrice, Maire.

PRESENTS

M. PARPETTE Patrick - M. TUDURI Gilles - Mme CROST Sylvie - M. BEL Alain - Mme GANGITANO Yolenne - M. DUCROZET André -- M. BOUVARD Pierric - M. GENIN Bruno

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Mme SCHMID Patricia donne procuration à Mme DALMAZ Béatrice
Mme CLOCHER Joy donne procuration à M. DUCROZET André
M. DELACOURT Robert donne procuration à M. BEL Alain
M. RUBOD Emmanuel donne procuration à M. GENIN Bruno

ABSENTS

Mme TERTRAIS Nathalie
Mme MORAND Fanny

En exercice 15
Présents 9

ORDRE DU JOUR

Madame le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour

Administration générale :

- **01** : approbation du compte rendu de la réunion du 23/06/2022

Commande publique :

- **02** : Affaire autorisant le maire en partenariat avec l'EPF à engager les procédures pour la construction d'une résidence séniors - de 4 logements individuels, d'une salle commune et d'une maison d'assistants maternels sur les parcelles B 1225 – B 1228 – B 2324 – B 1128

SECRETARE DE SEANCE

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Mme CROST Sylvie est désignée pour remplir cette fonction.

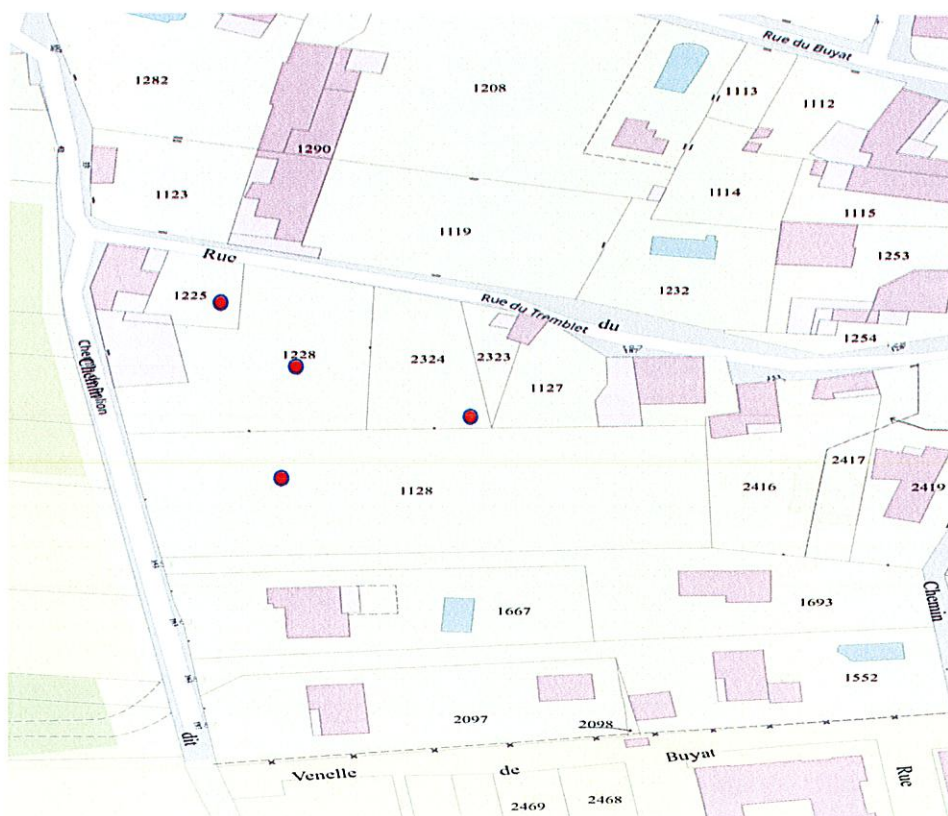
01 – Approbation du compte rendu de la réunion du 23/06/2022 :

Madame le maire soumet au vote le compte rendu de la séance du 23 juin 2022 qui est approuvé

Vote : Pour 13 / : Contre 0 / : Abstentions 0

02 – Affaire autorisant le maire en partenariat avec l'EPF à engager les procédures pour la construction d'une résidence seniors - de 4 logements individuels, d'une salle commune et d'une maison d'assistants maternels sur les parcelles B 1225 – B 1228 – B 2324 – B 1128

La commune a pour projet la création d'une résidence senior sur les parcelles B 1225 – B 1228 – B 2324 – B 1128 identifiées sur le plan ci-dessous par des points rouge composant un tènement de 5 594 m².



DELIBERATION n° 2022/30

Madame le maire explique que dans la continuité des engagements pris pendant la campagne électorale par les élus de la liste majoritaire, un projet de résidence seniors était à l'ordre du jour.

Elle rappelle qu'une présentation aux élus a été faite par la société Alliade en date du 10/09/2021.

Depuis cette présentation, les élus ont œuvré et travaillé pour trouver un aménageur qui soit capable de répondre à nos besoins, et plus particulièrement à notre objectif de pouvoir créer un projet inter- générationnel en intégrant des logements pour personnes âgées en perte d'autonomie, une salle commune et une maison d'assistants maternels.

Après plusieurs contacts, et analyses financières des projets, l'aménageur LOGIDIA est le mieux placé pour répondre à notre demande.

Madame le maire présente donc « le projet sommaire » par vidéo projection présenté par LOGIDIA. Elle informe l'assemblée que ce projet se déclinerait en :

- Construction d'une résidence seniors avec 10 logements et ses stationnements ou garages
- Construction d'une salle commune
- Construction d'une maison d'assistants maternels
- 4 logements individuels

Madame le maire sollicite le conseil municipal et lui demande l'autorisation ;

- de retenir la Société LOGIDIA,
- d'engager toutes les études nécessaires à l'avancement et à l'aboutissement de ce projet,
- d'engager toutes les procédures avec l'Etablissement Public foncier de l'Ain (EPF) qui est le porteur financier,
- de demander toutes les aides ou subventions qui pourraient être octroyées pour ce projet.

Sur rapport de Madame le maire, et après en avoir délibéré le conseil municipal ;

APPOUVE le projet de résidence seniors comme énoncé ci-dessus ;

DECIDE de retenir la Société LOGIDIA ;

AUTORISE Madame le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à l'aboutissement de ce projet ;

AUTORISE Madame le maire à demander toutes les aides ou subventions qui pourraient être octroyées pour ce projet.

Vote : Pour 13 / : Contre 0 / : Abstentions 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50

Le maire
Béatrice DALMAZ



Le secrétaire de séance
Sylvie CROST